



## Resiliation salle de sport attestation medecin

Par **Miirabella**, le 16/12/2016 à 09:26

Bonjour

Suite à ma grossesse et un accouchement difficile je suis dans l'interdiction de pratiquer toute forme de sport. J'ai donc procédé à la resiliation de ma salle de sport magic form auquel je suis inscrite depuis presque 3 ans en joignant l'attestation de ma sage femme par ordonnance. Étant donné que ce n'est pas de mon plein gré que je résilie mais par ce que ça ne sert de payer un abonnement pour lequel je ne peux pas profiter, je voulais savoir s'il était normal de payer un préavis ? Le dernier prélèvement était ce mois ci. Dois je faire opposition pour ces 2 prélèvements étant donné la situation de mes problèmes de santé justifier ?

Merci par avance de vos réponses.

Par **Lag0**, le 16/12/2016 à 09:48

Bonjour,

Seul le contrat signé ou les CGV peuvent répondre à votre question.

Par **Miirabella**, le 16/12/2016 à 10:01

Bonjour

Justement je ne retrouve pas le contrat, et quand je leur demande de m'envoyer la partie qu'il parle de préavis malgré l'avis d'un médecin, il me dit que je n'avais en gros pas à égaré

mon contrat ...

Par **amajuris**, le **16/12/2016** à **11:37**

bonjour,  
une sage-femme n'est pas un médecin.  
le contrat doit prévoir les conditions de résiliation.  
je ne suis pas certain que le fait d'être enceinte fasse partie de ces conditions.  
salutations

Par **Miirabella**, le **16/12/2016** à **11:40**

Non vous ne m'avez pas compris, je ne suis plus enceinte.  
J'ai accouché il y a 4 mois de cela, mais ça m'a causé des dégâts, je ne suis pas apte à reprendre d'ici un ans. C'est bien pour cela que j'ai résilié. Merci quand même de vos reponses